REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU: 17 DECEMBRE 2007

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité
Syndical
En exercice
Qui ont pris part à la
délibération

L'an deux mille sept

et le 17 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

| Date de la convocation | |
|------------------------|--|
| 10 DECEMBRE 2007 | |

Le Comité Syndical du 7 décembre 2007, régulièrement convoqué par courrier du 28 novembre 2007 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le lundi 17 décembre 2007 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres présents : 42

Date d'affichage
10 DECEMBRE 2007

Monsieur Michel GUTLEBEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

TARIF DES PARTICIPATIONS POUR 2008

VOTE:

POUR : 42 CONTRE : 0

DELIBERATION N° 2007/20

TARIF DES PARTICIPATIONS POUR 2008

Le Comité Syndical par 42 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe pour 2008 les participations :

- a) Administration Générale
- b) Compétences eau
- c) Eclairage public
- d) Assainissement:

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Le Président, Patrice GROFF

après dépôt en Sous Préfecture

Le:

et publication ou notification

du 17 décembre 2007